

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11/07/2023 A 20H30**

**Date de convocation** : 06/07/2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MAINSARD François, Maire de Roz-Landrieux.

**Étaient présents** : M. MAINSARD François, M. DELALANDE Éric, Mme RIDARD Marina, M. GLEMOT René adjoints, M. LEDORMEUR Éric, M. ROUPIE Benoit, M. LAFAIX Jonathan, Mme MORISSEAU Yasmine, Mme TOUZE LOPIN Sylviane, Mme RUELLAND Justine

**Absents excusés** : Mme CAILLET Marie-José pouvoir à M. DELALANDE Éric, Mme LARCHER Delphine pouvoir à M. MAINSARD François, Mme GAUTIER Delphine pouvoir à M. LAFAIX Jonathan, M. ROBIN Régis pouvoir à Mme TOUZE LOPIN Sylviane

**Absents** : M. MOQUEREAU Olivier

**Secrétaire de séance** : M. DELALANDE Éric

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Quorum : 8

**APPROBATION A L'UNANIMITE DU PRÉCÉDENT PROCES-VERBAL DU 28 JUIN 2023.**

**1. FINANCES : Enfouissement des réseaux moyenne tension rue des Champs de Roz (n°23-07-62)**

Par délibération n°23-06-54, en date du 28/06/2023, le conseil municipal a autorisé l'enfouissement des réseaux électrique, éclairage public et télécommunication rue des Champs de Roz.

Dans la continuité il convient d'enfourer les réseaux moyenne tension gérés par Enedis.

Le devis d'Enedis s'élève à 16 064.21 € H.T.

Madame RIDARD indique que les villages de Roz-Landrieux peuvent être concernés par l'effacement des réseaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis d'Enedis pour un montant de 16 064.21€ H.T.

**2. PATRIMOINE : Fixation du prix de vente des terrains du lotissement « Le Clos sous Ros » (n°23-07-63)**

Au vu de l'avancement du projet du lotissement « le Clos sous Ros », il convient de déterminer le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation.

La commission urbanisme s'est réunie 4 juillet 2023, le prix de vente proposé est de 108 € T.T.C. le m<sup>2</sup>.

Compte tenu des éléments apportés par Monsieur le Maire, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le prix de vente des lots.

Le conseil municipal, après délibération, à 1 voix contre et 13 voix pour,

- Décide de vendre les lots au prix de 108 € T.T.C. le m<sup>2</sup>
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes de vente devant Maître CHEVALLIER-MOUSSON, ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.

**3. QUESTIONS DIVERSES**

Néant

Ordre du jour épuisé à 22h09

François MAINSARD  
Maire



Éric DELALANDE  
Secrétaire de séance

